



DELIBÉRATION N° 97/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

MARCHÉS PUBLICS

**Marché de travaux relatif à la
réhabilitation et la requalification
d'un bâtiment existant communal**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que la Commune de Volvic est engagée dans une démarche globale de valorisation de son patrimoine bâti et de redynamisation de son centre-bourg (aménagement de commerces, réalisation de logements sociaux...), afin de répondre aux évolutions constatées ces dernières années en matière démographique, d'habitat et d'activités économiques.

Elle est signataire en 2020 d'une convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) Multisites portée par la Communauté d'Agglomération, et par ailleurs, du programme « Petites Villes de Demain ».

Dans le cadre de l'ORT et du dispositif « Petites Villes de Demain », la Commune de Volvic a identifié certains enjeux tels que le fait de « préserver le linéaire commercial et créer des conditions d'accueil favorables au commerce de proximité (pépinières) avec la volonté de diversifier l'offre commerciale ».

A ce titre, la Commune a initié une opération de réhabilitation et de requalification d'un bâtiment existant communal situé 37, Rue de la Libération à Volvic.

Par conséquent, la Commune a lancé une consultation fin 2022 afin de mandater un maître d'œuvre sur ce projet.

A l'issue de cette procédure, le marché a été notifié à la SARL BRUN Bruno.

L'opération consiste à :

- Aménager un local commercial au rez-de-chaussée d'une superficie de 40 m² ;
- Aménager un logement type F5 sur 3 niveaux d'une superficie de 150 m².

Les travaux nécessaires à la mise en exécution du projet sont les suivants :

Consultation 2023 :

- 1°) Déplombage pour un montant prévisionnel de 10 000 € HT ;
- 2°) Démolition pour un montant prévisionnel de 17 500 € HT ;
- 3°) Gros-œuvre pour un montant prévisionnel de 12 500 € HT ;
- 4°) Charpente pour un montant prévisionnel de 19 000 € HT ;
- 5°) Couverture tuiles pour un montant prévisionnel de 19 800 € HT ;
- 6°) Menuiseries extérieures pour un montant prévisionnel de 17 400 € HT ;
- 7°) Serrurerie pour un montant prévisionnel de 3 000 € HT ;
- 8°) Plâtrerie-Peinture pour un montant prévisionnel de 42 700 € HT ;
- 9°) Menuiseries intérieures pour un montant prévisionnel de 16 200 € HT ;
- 10°) Revêtement de sols – Faïences pour un montant prévisionnel de 10 800 € HT ;
- 11°) Electricité CFO-CFA pour un montant prévisionnel de 15 310 € HT ;
- 12°) Plomberie – Chauffage – VMC pour un montant prévisionnel de 26 040 € HT.

Ces corps de métiers pourront faire l'objet d'autant de lots distincts.

Le montant prévisionnel du marché s'élève à **210 250 € HT**.

Une délibération du 22 juillet 2020 a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT, sur la base de l'article L. 2122-22 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant prévisionnel du marché à conclure étant supérieur à 150 000 € HT, il est nécessaire de prendre une délibération sur la base de l'article L. 2122-21-1 du CGCT.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure prévue à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique, dans le cadre du projet de réhabilitation et de requalification d'un bâtiment existant communal, et dont les caractéristiques essentielles sont exposées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant ainsi que tout acte y afférant (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
Le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

